

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA GRANDE MONOGRAPHIE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	[Conservatoire national des arts et métiers]
Auteur(s)	[Conservatoire national des arts et métiers (France ; 1794-....)]
Titre	Procès-verbaux des séances du Conservatoire
Nombre de volumes	4
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?10_2_10_483
LISTE DES VOLUMES	Registre des Proces Verbaux des séances des membres du Conservatoire des Arts et Métiers. 12 thermidor an IV-28 vendémiaire an IX
	Séances du Comité du Conservatoire lui accordant définitivement le prieuré Saint-Martin [an VI]
	Procès-verbaux des séances du Conservatoire. 24 vendémiaire an VI-5 brumaire an IX
	Procès-verbaux des séances du Comité du Conservatoire. 13 messidor an XI-7 frimaire an XIII

NOTICE DU VOLUME	
Auteur(s) volume	[Conservatoire national des arts et métiers (France ; 1794-....)]
Titre	Procès-verbaux des séances du Conservatoire
Volume	Séances du Comité du Conservatoire lui accordant définitivement le prieuré Saint-Martin [an VI]
Adresse	[s.l.] : [s.n.], [1798]
Collation	1 liasse (7 f.) ; 23 cm
Nombre de vues	14
Cote	CNAM-ARCH 10/2
Sujet(s)	Conservatoire national des arts et métiers (France) Gouvernance
Thématique(s)	Histoire du Cnam
Typologie	Manuscrit
Langue	Français
Date de mise en ligne	08/12/2023
Date de génération du PDF	08/12/2023
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?10_2

1102

10

Conservatoire

11^e 77 2879 86

Jeune Du 14 Thermidor 1

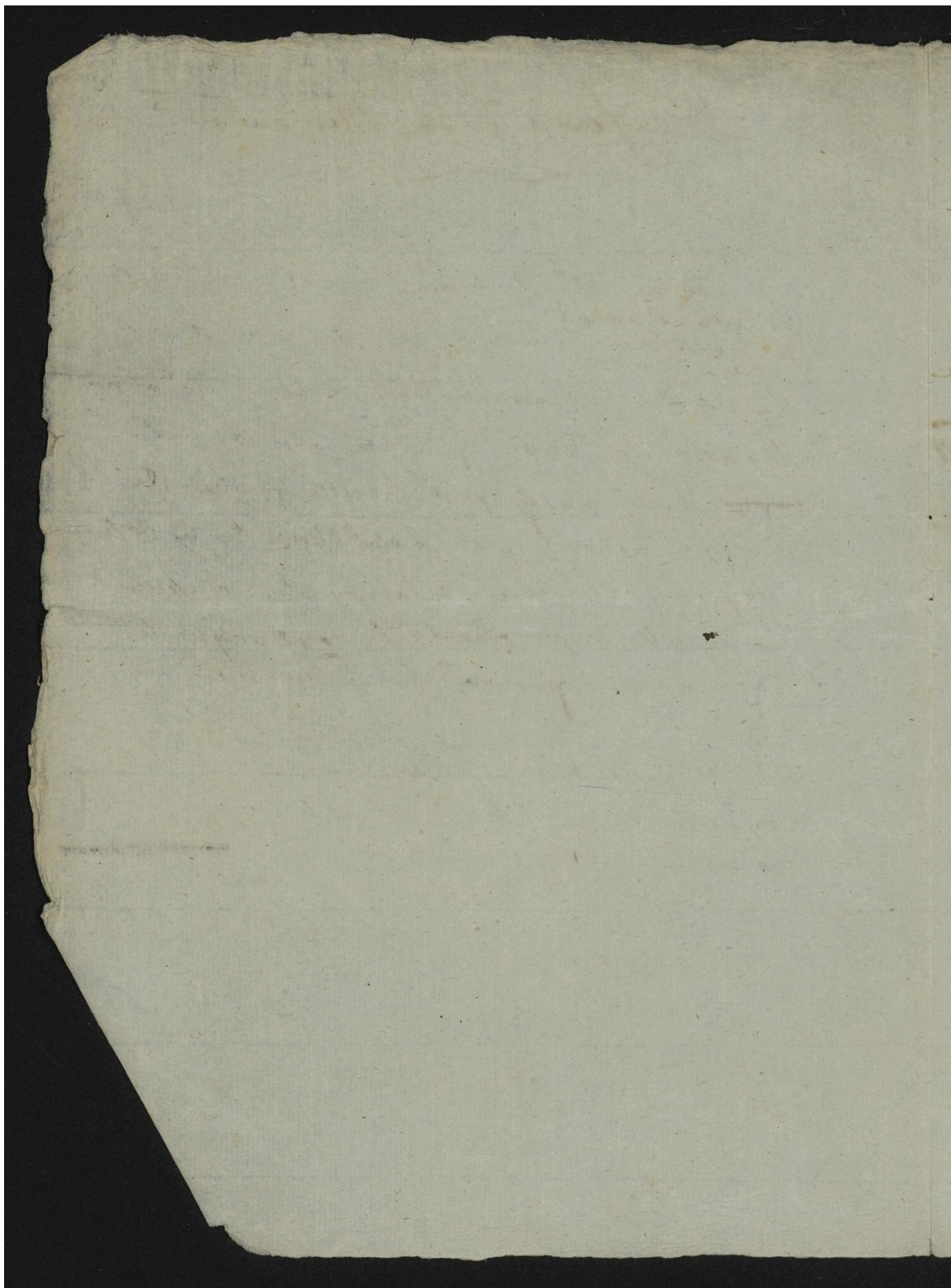
77

Le ministre de l'intérieur à qui le conservatoire
des arts et métiers
avait demandé une copie du plan de la
partie des platines et leviers de la cad. d'abbaye
St. mathieu des Champs pour être annexé à la
copie Loi qui dispose de cette partie du
Domaine national pour l'établissement de
repondre que le citoyen de launoy a du consentir
la minute du plan dont il s'agit et que le
conservatoire pourra lui en demander une
copie.

Le conservatoire charge le citoyen Beuvet
de s'entendre avec le citoyen de launoy pour
faire la copie du plan dont il s'agit.

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
ARCHIVES

1



2
séance du 18. thermidor. 78

Le citoyen Beauvelot a présenté un dessin —
et un projet de rapport sur la machine de Cardon
le colon du Cit. Fourier, et sur les dépenses
nécessaires pour sa réparation; le citoyen Beauvelot
~~présentera son rapport~~, donnera une nouvelle
lecture de son rapport à l'issue des prochaines
séances..

79
séance du 24.

Le ~~Ministre~~ de l'intérieur par sa lettre de
ce jour informe le conservateur que le
ministre des finances lui a invité les
receveurs de l'enregistrement du domaine
de payer les mêmes redevances pour
la vacuation des propriétés affectées à l'établiss.
du conservateur des arts et métiers —
mention au procès verbal.

40

Séance du 28 Mars 1802

Les membres du conservatoire annoncent
que pour les ~~objets~~ ^{effets} mobiliers du cad.
primier de la rue Lusace apportés du château
de pont ^{départ de la rue et de la rue} à Paris de la même manière
Il se trouve plusieurs objets d'arts qui
méritent d'être conservés ~~pour l'éducation~~
le citoyen Levozy et moi nous se
rendront demain 29 pour occuper
un état de ces objets afin d'en former
la demande auprès du gouvernement
pour le conservatoire des arts et métiers.

me

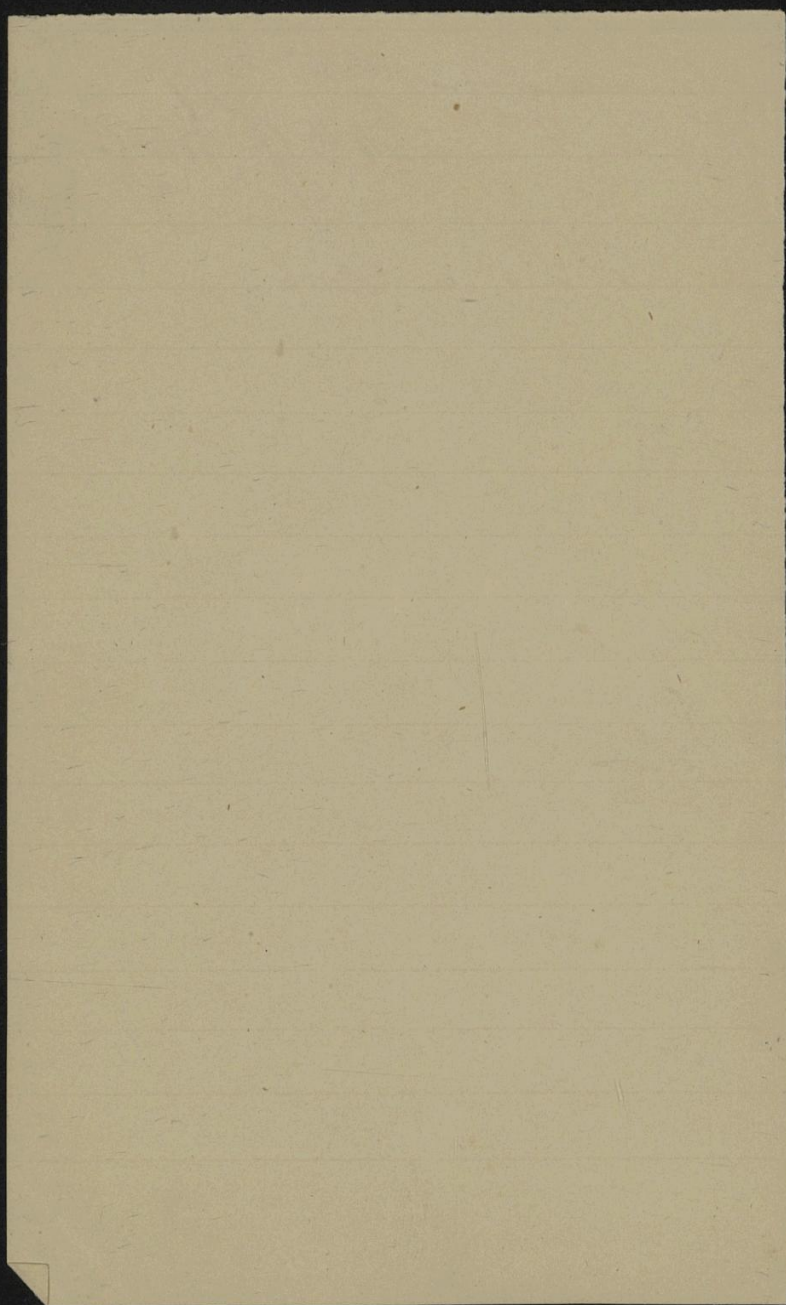
Conventions
Le 8^{me} Vol^{ap} au 6^{me} 3

notre du Volare

102

MUSÉE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES •

2



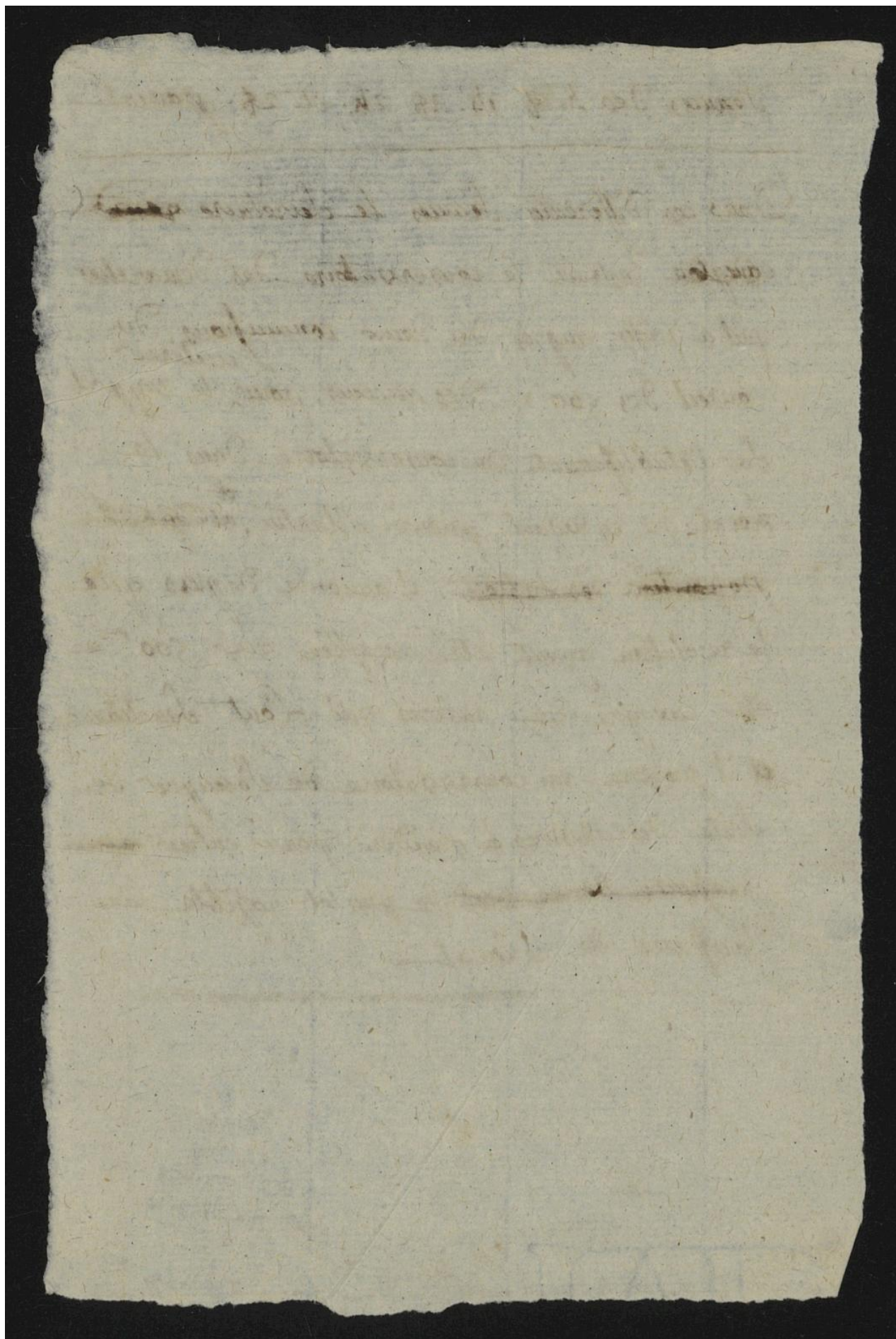
1797 Séances Des 4. 8. 14. 18. 24. et 28. prairial ⁴

Dans ces différentes Séances le Secrétaire ~~reçu~~
~~écrit~~ instruit le conservatoire des démarches
qu'il a faites auprès des deux commissions Du
conseil des 500 et des anciens ^{anciens} pour le rapport
sur l'établissement du conservatoire dans le
local du cy devant prieuré Martin, ~~et après~~
~~proposition~~ ~~résolution~~ il annonce de plus que
la résolution ayant été acceptée aux 500^{ts}
et envoyée aux anciens qui l'ont sanctionnée
et il propose au conservatoire de s'occuper de
suite des mesures à prendre pour entrer en
jouissance ~~de ce local~~ le plus tôt possible en
jouissance de ce local.

102

MUSÉE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES •

3



-2

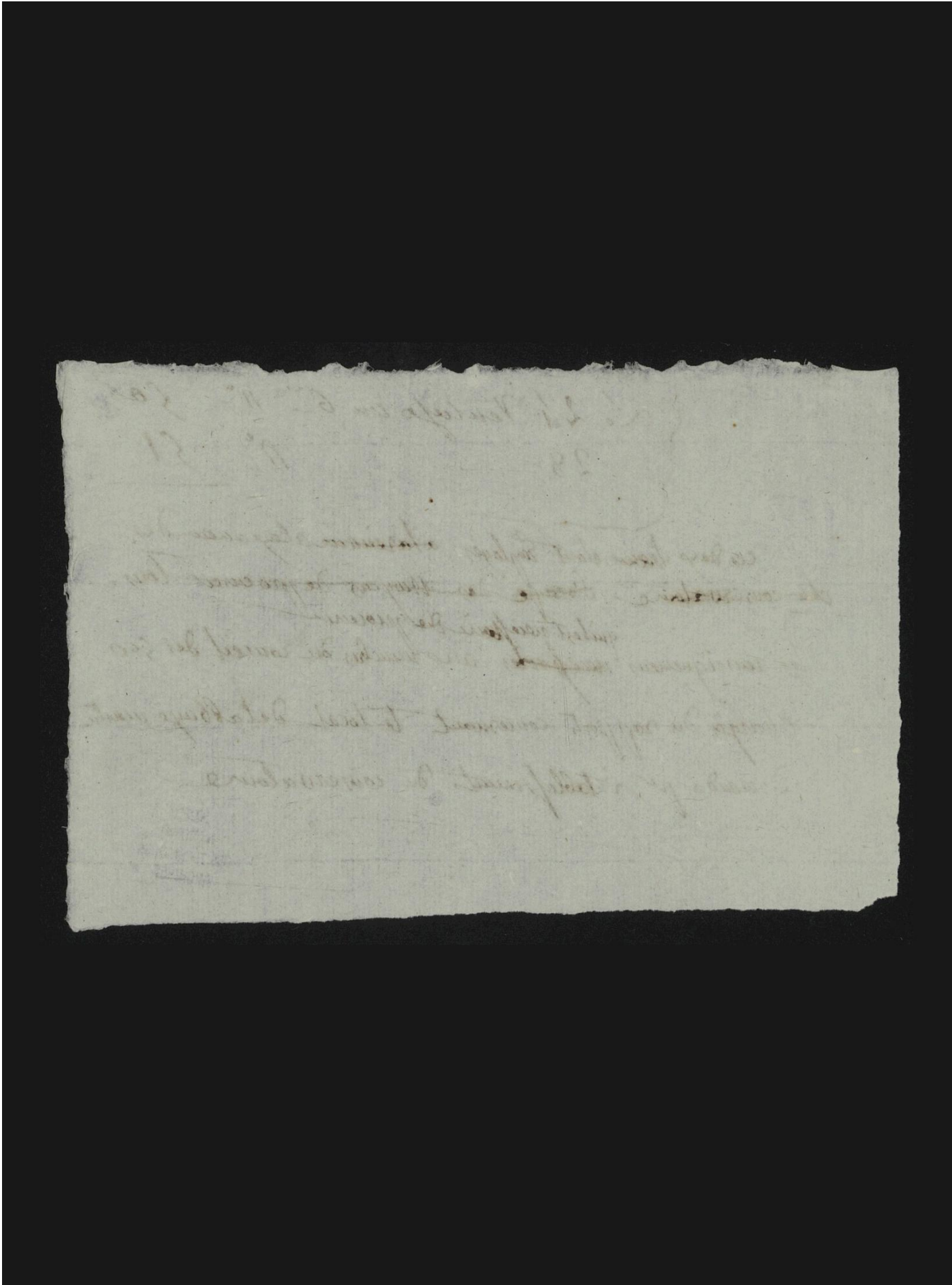
10

{ Le 24. Vente au 6^e 11^e 50 5
28 — 11^e 51

ces deux lieux sont employés à l'entretien d'un des
~~Le conservatoire~~ Société des Mayors de procurer tous
les renseignements nécessaires aux membres du conseil des 500
chargés du rapport concernant le local de l'abbaye marta.
Demande pour l'établissement du conservatoire

MUSÉE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES •

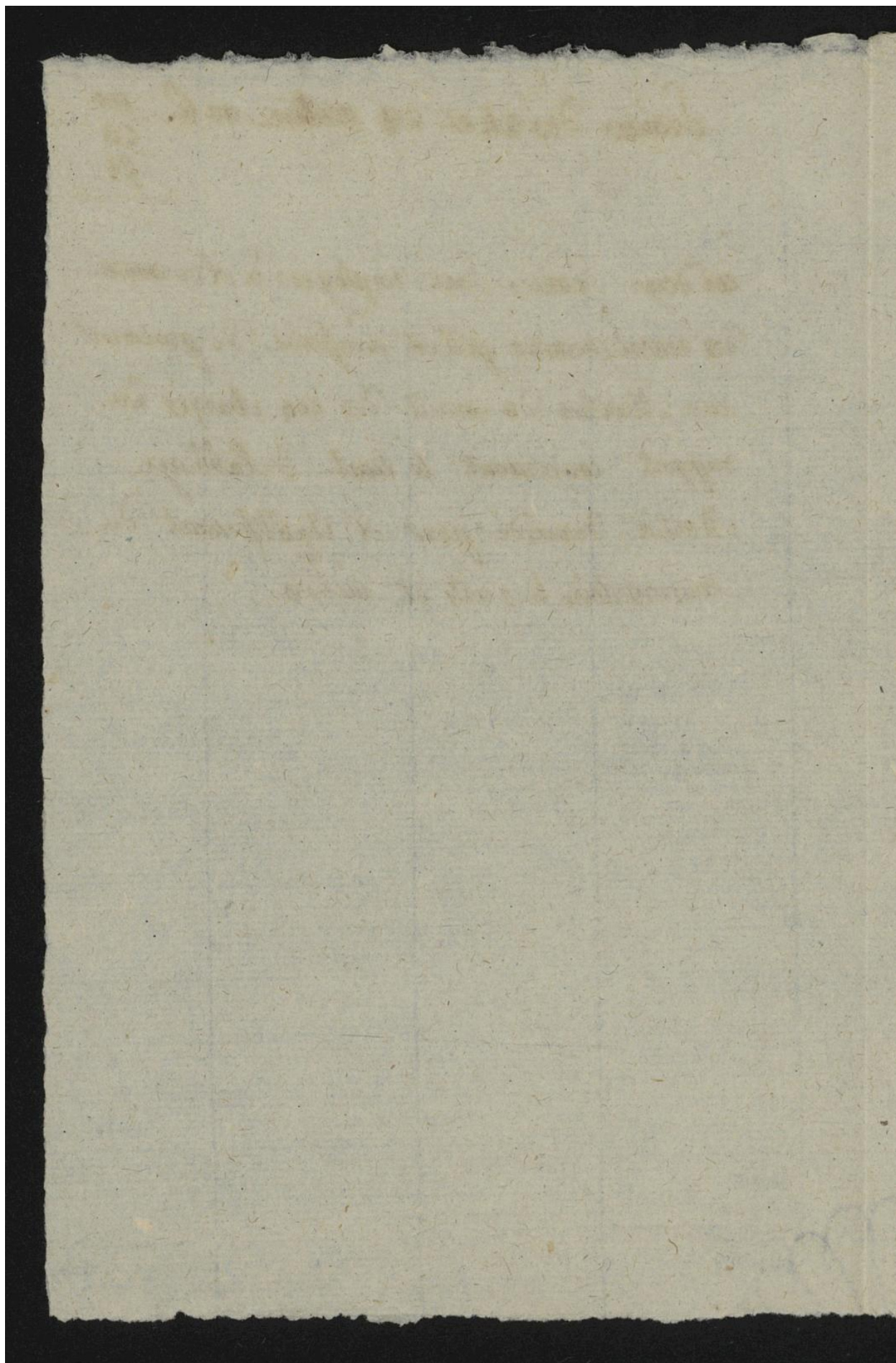
4

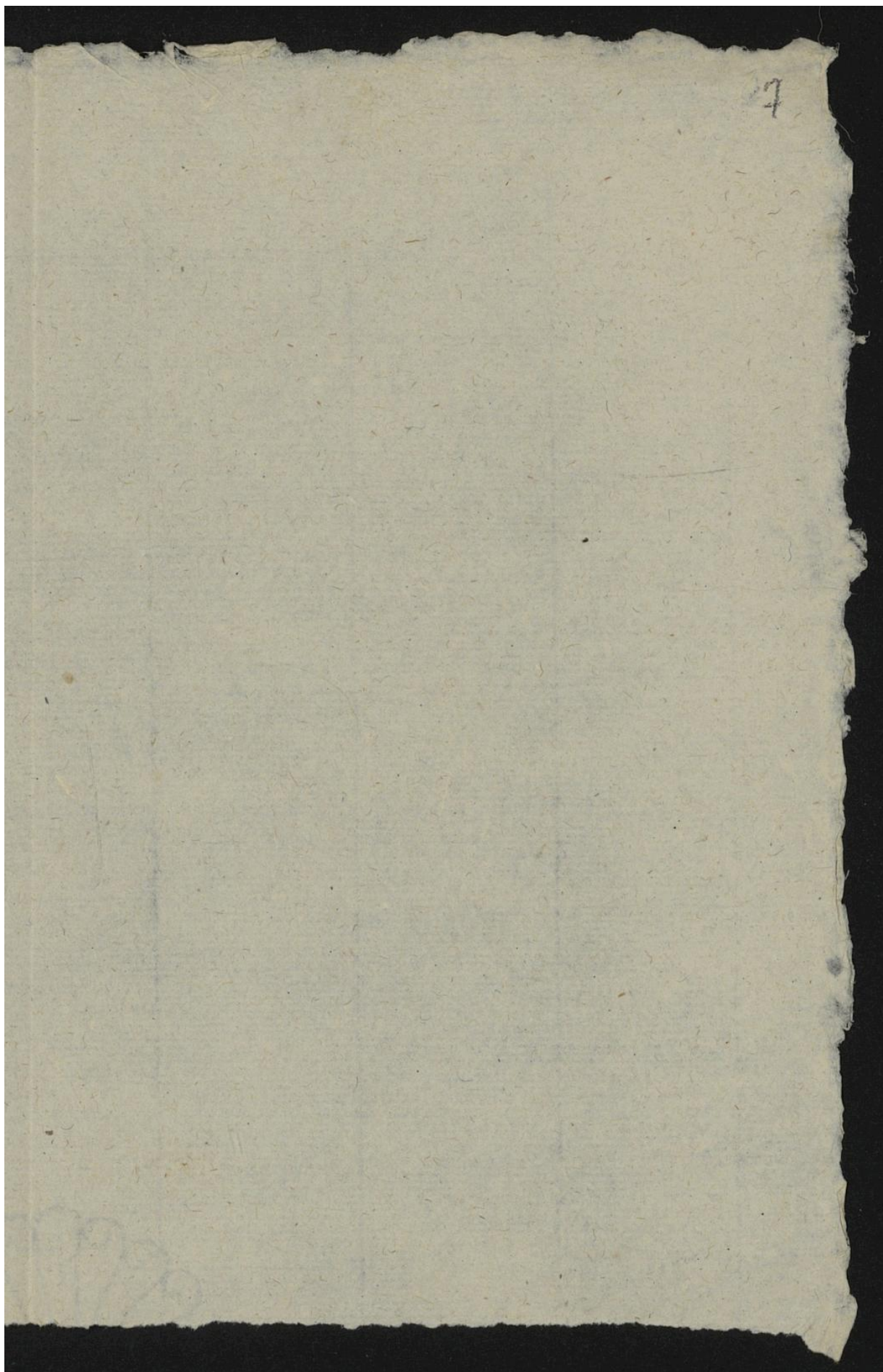


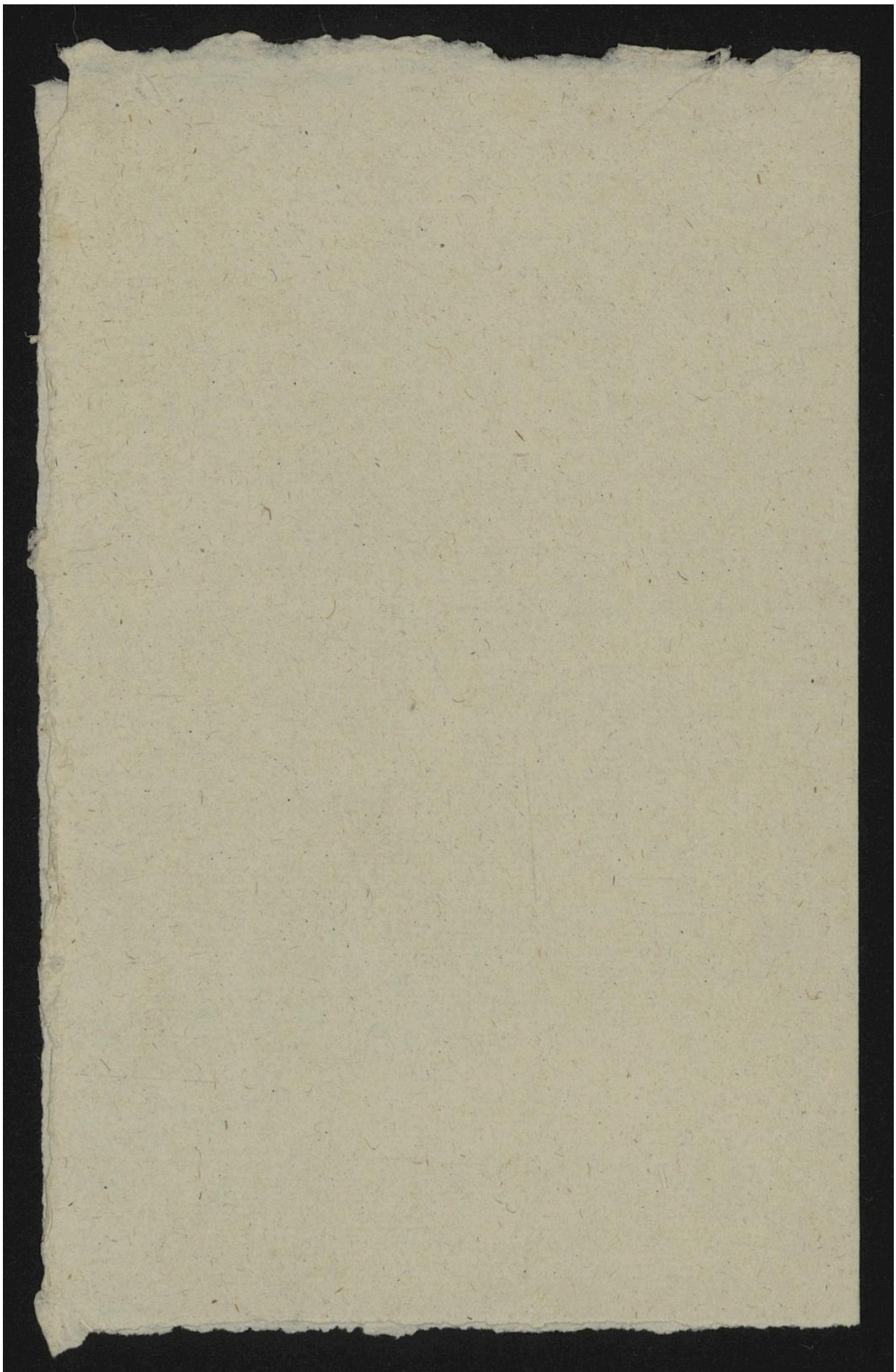
1797
10
Séances Des 24 et 28 ventose an 6. no 6
50
51

ces deux Séances Sont employées à l'examen
des renseignements qu'il est nécessaire de procurer
aux Membres du conseil des 500 chargés du
rapport concernant le local de l'abbaye
Martin demande pour l'établissement du
conservatoire des arts et métiers.

10 2







Droits réservés au [Cnam](#) et à ses partenaires